

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Séance du 28 février 2013

Ordre du jour

1. Comité de concertation Gouvernement fédéral Gouvernements des Communautés et des Régions.
2. Relations avec le Parlement de la Communauté française.
3. Subventions accordées aux établissements scolaires dans le cadre du programme prioritaire de travaux (PPT).
4. Subventions accordées aux établissements scolaires dans le cadre du programme prioritaire de travaux (PPT) Institut Saint Louis (Bruxelles).
5. Projet de convention relative à la formation d'auxiliaire de l'enfance dans un milieu à caractère familial entre le Ministre de l'Enfance et la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale.
6. Projet de décret instaurant une procédure de reconnaissance des salles de fitness de qualité.
Troisième lecture
7. Octroi d'une subvention aux centres culturels régionaux à titre d'intervention dans la rémunération des animateurs et dans les dépenses de fonctionnement 2013.
Lecture unique
8. Octroi d'une subvention aux centres culturels régionaux à titre d'intervention dans la rémunération des animateurs et dans les dépenses de fonctionnement – indexation de la part sectorielle année 2013.
Lecture unique
9. Octroi d'une subvention à l'asbl Article 27 pour l'année 2013.
Lecture unique
10. Octroi d'une subvention à l'asbl Les Chiroux pour l'année 2013.
Lecture unique
11. Octroi d'une subvention à l'asbl Centre Henri Pousseur, Musique Annexé électronique – Musique mixte, pour l'année 2013.
Lecture unique

12. Octroi d'une subvention à l'asbl Culture et Vie en Marche, Maison de la Culture Famenne Ardenne, pour l'année 2013.
Lecture unique
13. Octroi d'une subvention à la télévision locale TELE BRUXELLES pour assurer la distribution des émissions en TNT.
Lecture unique
14. Octroi d'une subvention à la télévision locale TELE BRUXELLES pour financer une partie des charges engendrées par sa mission spécifique d'intérêt régional.
Lecture unique
15. Octroi de subventions à certaines télévisions locales pour le remboursement d'emprunts contractés pour l'acquisition d'un nouveau studio de télévision pour l'année 2013.
Lecture unique
16. Octroi d'une subvention pour l'année 2013 à l'Association des journalistes professionnels pour assurer le fonctionnement et le financement paritaire de l'Association pour l'autorégulation de la déontologie journalistique.
Lecture unique
17. Octroi d'une subvention à l'Association des journalistes professionnels en vue de soutenir le Fonds pour le journalisme d'investigation en Fédération WallonieBruxelles.
Lecture unique
18. Octroi d'une subvention à l'ASBL Plateforme Prévention Sida à titre de soutien de son programme d'actions en promotion de la santé pour l'année 2013.
Lecture unique
19. Projet de décret modifiant diverses modalités en matière d'épreuves externes prévues par le Décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire.
Quatrième lecture
20. Convention relative à l'admission et à la sanction des études.
Application des articles 10 et 11 de l'arrêté du 29 septembre 2011 fixant les modalités particulières de reconnaissance des capacités acquises pour l'accès aux études, le cours et la sanction de celles-ci dans l'enseignement de promotion sociale.
Projet de convention entre l'IFAPME et l'enseignement de promotion sociale relative à la valorisation des cours dispensés par l'IFAPME relativement à l'obtention du Bachelier en comptabilité via l'enseignement de promotion sociale.
Lecture unique
21. Projet d'arrêté portant approbation du règlement d'ordre intérieur de la chambre de recours de l'enseignement de promotion sociale libre confessionnel.
Lecture unique
22. Désignation des représentants de la Communauté française auprès du Comité de pilotage chargé de superviser et d'évaluer l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Région de BruxellesCapitale relatif à l'éducation à l'environnement, à la nature et au développement durable.
Lecture unique